



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, le 09 février 2020

Conditions météorologiques en Seine-Maritime

Vigilance Orange Inondation (tronçon Seine Aval)

Maintien Vigilance Orange Vents violents et Vagues submersion et
Vigilance Jaune Orage

Vigicrues place la Seine-Maritime en vigilance ORANGE Inondation (tronçon Seine aval).

Ce dimanche, les pluies accompagnées de vents forts gagnent progressivement une large moitié nord du pays en journée. Ces pluies arrosent en particulier des secteurs où les cours d'eau sont encore bien hauts et les sols très humides. Les crues en cours pourraient être réactivées et nombre de tronçons de la moitié nord risqueraient de présenter des débordements localisés.

Les coefficients de marée sont importants (93 ce dimanche matin, croissant jusqu'à 108 mardi). Ils se conjuguent à une surcote importante sur la façade atlantique et de la Manche au passage de la tempête.

Sur la Seine aval, ces phénomènes se conjuguent à des débits importants qui ont conduit à placer le tronçon Seine aval (76, 27) en vigilance orange pour des débordements dommageables aux pleines mers. Des hausses de niveaux sont envisagées sur un grand nombre de tronçons de la moitié nord et pourront s'accompagner de débordements localisés.

Le département de la Seine-Maritime reste en vigilance ORANGE Vents violents et Vagues-Submersion, et JAUNE Orage.

Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, appelle à la plus grande prudence, tant sur le littoral que dans les terres. Les services suivent l'évolution de la situation.

Conseils de comportement :

Inondation

**Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents.*

**Respectez, en particulier, les déviations mises en place.*

SRDCI
tél. 02 32 76 50 14
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex
www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr



**Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.*

**Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.*

Vagues-Submersion

** Consignes générales :*

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias. Évitez de circuler en bord de mer.

- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

** Habitants du bord de mer :*

- Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.

- Protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par la montée des eaux ou emportés par les vagues.

- Surveillez la montée des eaux.

** Plaisanciers :*

- Ne prenez pas la mer.

- Ne pratiquez pas de sport nautique.

- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

** Professionnels de la mer :*

- Évitez de prendre la mer.

- Soyez prudents, si vous devez sortir.

- A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,...).

- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

** Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :*

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.

- Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.

- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr



- *Eloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).*

Vents violents

* *Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.*

* *Ne vous promenez pas en forêt [et sur le littoral].*

* *En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.*

* *N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.*

* *Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.*

* *Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.*

Plus d'informations : <https://vigilance.meteofrance.com/>

<https://www.vigicruces.gouv.fr/>